

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20221114-2022_11_14_04-DE



Landéda, le 8 novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL du 14 novembre 2022

VENTE D'UNE PARCELLE À LA PHARMACIE

RAPPORT N°04-10/2022

La pharmacie des Dunes souhaite s'agrandir par une extension à l'arrière de l'officine.

Dans le cadre de ce projet, M. LECLAIRE a sollicité la Commune afin d'acquérir une bande de 5 m de large environ sur 24,90 m de long, soit une superficie de 125 m².

Suite à l'avis des domaines, il a été proposé le montant de 27 € le m². M. LECLAIRE a accepté.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- De vendre la parcelle pour un montant de 27€ le m² ;
- D'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer tous les actes afférents à cette affaire.



Nombre de membres

en exercice	= 26
Présents	= 25
Votants	= 25

Délibération du conseil municipal

N°04-10/2022

Réunion du 14 novembre 2022

VENTE D'UNE PARCELLE À LA PHARMACIE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Daniel GODEC, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Italia BIANCHI-RAMEL, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

Nolwenn DAUPHIN donne procuration à Christine CHEVALIER

Céline PRONOST donne procuration à Danielle FAVE

Isabelle POULLAIN donne procuration à Laurent LE GOFF

Martine KERFOURN donne procuration à Italia BIANCHI-RAMEL

Erwan DENEZ

Madame Camille SORDET a été élu(e) secrétaire de séance.

Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 25 voix Pour,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle pour un montant de 27€ le m² à Monsieur LECLAIRE, pharmacie des dunes.

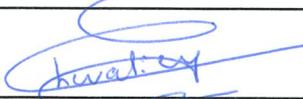
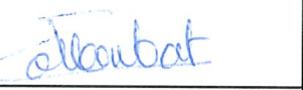
ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer tous les actes afférents à cette affaire.

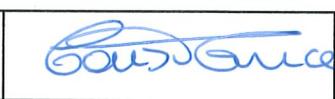
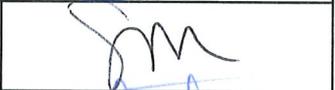
Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20221114-2022_11_14_04-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN <i>arrivé à 18h11</i> David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	Procuration
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	Procuration
GODEC <i>arrivé à 18h15</i> Daniel	
POULLAIN Isabelle	Procuration
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
LOUBOUTIN Marie- Laure <i>arrivé à 18h11</i>	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc <i>arrivé à 18h29</i>	
DENEZ Erwann	Absent
KERFOURN Martine	Procuration
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	
BIANCHI RAMEL Italia	

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20221114-2022_11_14_04-DE

01/11/2022

~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~

~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~

~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~

~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~
~~11/11/2022~~